



Les bambins futés a.s.b.l.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Les extraits de notre règlement sont, ici, uniquement imposés sur base de notre expérience, dans un souci de qualité d'encadrement, de sécurité et de bonnes conditions d'animation face aux enfants et aux écoles avec lesquels nous travaillons. C'est également ce qui fait notre réputation !

- I L'inscription de l'enfant à une quelconque activité ne sera prise en compte que si elle est effectuée au moins une semaine à l'avance (sauf stipulation contraire des organisateurs) et ne sera effective que lors de la réception conjointe du dossier complet d'inscription et du paiement de l'activité.
Egalement, il est à, savoir que, seuls les paiements effectués sur le compte bancaire mentionné et, stipulant clairement le nom de l'enfant en seront pris en compte ;
- II les parents qui inscrivent leurs enfants aux activités sont priés de respecter scrupuleusement les horaires de ces activités; excepté les cas de force majeure il ne sera en aucun cas toléré que les enfants soient récupérés durant un atelier ou une activité spécifique;
- III le nombre d'enfants acceptés sera fonction des impératifs sanitaires à respecter (situation dite « Covid », normes d'encadrement O.N.E., etc). Si ces normes ne sont pas respectées, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'activité;
- IV les enfants concernés par les activités sont priés de respecter scrupuleusement les règles (R.O.I.) de comportement et de discipline appliquées par l'établissement scolaire durant les cours (politesse, respect des horaires, comportements adéquats)
- V en cas d'absence de l'enfant à une activité, il ne pourra être prétendu à un remboursement équivalent à 50% du coût de l'activité, que sur base de la présentation d'un certificat médical ;
- VI le non-respect du règlement relatif à l'organisation des activités pourrait entraîner l'exclusion de l'enfant desdites activités.
- VII les attestations inhérentes à la déductibilité fiscale des frais de participation aux stages de vacances (frais de garde) seront délivrées à la fin de chaque stage.

De manière générale, il est demandé à chaque parent de ne pas hésiter à se mettre en contact avec le coordinateur responsable du stage, (soit par voie de courriel soit par téléphone) quant au moindre problème qu'il estime nécessaire de devoir relayer. Il va de soi que la bienséance et donc les formes de respect et de politesse doivent rester en vigueur lors de ces échanges que notre équipe, à l'écoute, désire constructifs. En cas de problème majeur ou, si le parent ne s'estime pas entendu par rapport à sa préoccupation, il lui est toujours loisible d'adresser un courriel à la Direction de l'Association (alaincrombez@bambinsfutes.be).